



CRPM CPMR

CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19
e.mail : secretariat@crpm.org - web : www.crpm.org

37^{ème} Assemblée Générale CRPM

1/2 octobre 2009 - Göteborg (Västra Götaland, Suède)

Les Régions Périphériques Maritimes dont la liste figure ci-après se sont réunies à Göteborg (Västra Götaland, Suède) les 1er/2 octobre 2009 dans le cadre de la 37^{ème} Assemblée générale de la CRPM

ABERDEEN CITY (UK), ABERDEENSHIRE (UK), AÇORES (PT), ALENTEJO (PT), ANDALUCIA (ES), ANGUS (UK), AQUITAINE (FR), ARAGON (ES), ARGYLL & BUTE (UK), ASTURIAS (ES), BALEARES (ES), BASSE-NORMANDIE (FR), BLEKINGE (SE), BORDER (DONEGAL, IE), BORNHOLM (DK), BREMEN (DE), BRETAGNE (FR), BUSKERUD (NO), CAMPANIA (IT), CANTABRIA (ES), CATALUNYA (ES), CENTRO (PT), COMUNITAT VALENCIANA (ES), CORNWALL (UK), CORSE (FR), EAST MIDLANDS REGIONAL ASSEMBLY (UK), EAST OF ENGLAND REGIONAL ASSEMBLY (UK), EMILIA ROMAGNA (IT), FAMAGUSTA (CY), FIFE (UK), FRIULI-VENEZIA-GIULIA (IT), GALICIA (ES), GÄVLEBORG (SE), GOTLAND (SE), GOZO (MT), HALLAND (SE), HAMPSHIRE (UK), HAUTE-NORMANDIE (FR), HIGHLAND (UK), HORDALAND (NO), IDA-VIRUMAA (EE), ISLE OF MAN (BRITISH ISLES), ITÄ-UUSIMAA (FI), JÖNKÖPING (SE)*, KYMENLAAKSO (FI), LAZIO (IT), LISBOA E VALE DO TEJO (PT), MADEIRA (PT), MARTINIQUE (FR), MECKLENBURG-VORPOMMERN (DE), MELILLA (ES), MIDI-PYRENEES (FR), MIDTJYLLAND (DK), MØRE OG ROMSDAL (NO), MONASTIR (TN), MURCIA (ES), NAVARRA (ES), NOORD-HOLLAND (NL), NORDJYLLAND (DK), NORDLAND (NO), NORD-PAS DE CALAIS (FR), NORRBOTTEN (SE), NORTE (PT), ODESSA (UA), ORKNEY (UK), ØSTFOLD (NO), OSTROBOTHNIA (FI), OULU REGION (FI), PÄIJÄT-HÄME (FI), PÄRNUMAA (EE), PAYS DE LA LOIRE (FR), PICARDIE (FR), PODLASKIE (PL), POITOU-CHARENTES (FR), PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR (FR), ROGALAND (NO), SAMSUN (TR), SARDEGNA (IT), SHETLAND (UK), SICILIA (IT), SJAELLAND (DK)*, SKÅNE (SE), SOMERSET (UK), SOUSSE (TN), SOUTH OF SCOTLAND ALLIANCE (UK), SOUTH-WEST FINLAND (FI), SØR-TRØNDELAG (NO), STOCKHOLM (SE), SYDDANMARK (DK), TELEMAR (NO), TOSCANA (IT), TRABZON (TR), TROMS (NO), TULCEA (RO), UUSIMAA (FI), VÄSTERBOTTEN (SE), VÄSTERNORRLAND (SE), VÄSTRA GÖTALAND (SE), VEST-AGDER (NO), VESTFOLD (NO), WALES (UK), WESTERN ISLES (UK), ZUID-HOLLAND (NL).

(*) Observateur

Les Régions présentes à l'Assemblée générale tiennent à remercier la Région Västra Götaland et son Président, M. Roland Andersson, pour l'hospitalité et l'accueil qui leur ont été réservés.

Le Président Martini remercie l'ensemble des participants représentant les autorités régionales et les institutions européennes, qui ont pris part aux travaux de la Conférence. Il tient également à remercier le Gouvernement Suédois - Présidence en exercice de l'Union- pour sa participation à l'Assemblée générale.

Au nom de ses 161 membres, la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe, réunie pour sa 37^{ème} Assemblée générale annuelle, à Göteborg, a adopté, la Déclaration Finale et les Résolutions suivantes :

SOMMAIRE



DECLARATION FINALE ET RESOLUTIONS	
I. DECLARATION FINALE	p. 3
II. RESOLUTIONS :	
II.1 EFFETS DU PLAN DE RECONSTITUTION ACTUEL DES STOCKS DE CABILAUD (Résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord)	p. 8
II.2 LANCEMENT D'UNE STRATEGIE INTEGREE POUR L'ARC ATLANTIQUE (Résolution présentée par la Commission Arc Atlantique)	p. 9



DECLARATION FINALE

LA CRISE REMET EN PERSPECTIVE LES DEFIS EUROPEENS DU 21^{EME} SIECLE ET APPELLE UNE REPONSE POLITIQUE AMBITIEUSE DE L'UE

1. Les années 2008 et 2009 marquent, sans aucun doute, un tournant majeur dans le processus de mondialisation tel qu'il était engagé depuis une trentaine d'années. La crise financière devenue économique et sociale, en s'abattant sur l'Europe, a modifié le prisme à travers lequel elle analysait ces défis. En se contractant sensiblement, les flux commerciaux, migratoires et financiers interrogent les conditions même du développement économique mondial à venir. La reprise économique espérée ne saurait ignorer les modifications entraînées par cette crise.
2. Les responsables des 161 Régions membres de la Conférence font face, jour après jour, à ses effets désastreux. Ils définissent et conduisent, selon leurs compétences et selon leurs ressources, les politiques publiques régionales qui permettront, à court terme, à leurs concitoyens de répondre aux différents facteurs de la crise et, à plus long terme, d'emprunter les chemins d'un développement plus durable, porteur d'activités pour leurs entreprises et d'emplois pour leurs populations. Mais ils n'entendent pas se trouver à nouveau dans une telle situation. La crise actuelle doit être impérativement l'occasion des infléchissements nécessaires du modèle de croissance et de développement qui a prévalu au cours des trois dernières décennies. Ils exhortent les institutions européennes et les institutions internationales à ne pas simplement remédier aux risques immédiats entraînés par les insuffisances de ce modèle mais à en proposer une réforme durable.
3. L'année à venir constituera donc un test pour la capacité de l'Union européenne et de ses États membres à rebondir de façon suffisante face aux nombreux défis qui affectent le continent et pour sa capacité à prendre part à la nouvelle étape d'une mondialisation multipolaire. Test auquel s'ajoutera la nécessité impérieuse de raviver la confiance et la crédibilité politique de l'Union auprès de ses citoyens, et dont le faible taux de participation au récent scrutin européen témoigne de l'érosion. L'enjeu est donc immense pour les institutions européennes, qu'il s'agisse du Conseil, du Parlement récemment élu ou de la prochaine Commission : leur échec se traduirait par le délitement de l'adhésion à l'effort entrepris dans les années 50 du dernier siècle.
4. Les Régions membres attendent en premier lieu que la réponse européenne à la situation économique se traduise par un renforcement des institutions et des politiques communes et non par leur affaiblissement et leur réduction :
 - Elles espèrent que le résultat du nouveau referendum irlandais permettra l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne comme base indispensable à une nouvelle avancée du projet européen ;
 - Elles ne comprendraient pas que les discussions qui vont s'engager sous Présidence semestrielle espagnole de l'Union sur la révision budgétaire, les futures politiques européennes et leur accompagnement financier pluriannuel manquent d'ambition sous l'effet des contraintes liées à l'impact de la crise sur les budgets des États membres.
5. Si des tentations aussi négatives devaient l'emporter elles ne seraient que le reflet, à l'échelle européenne, de la contraction des échanges humains, matériels et financiers dont la crise est porteuse ; à terme, cette tendance entraînerait les plus graves périls pour la paix du monde et son développement harmonieux au bénéfice des habitants de la planète.
6. Face à ces risques et à la menace d'effacement progressif de l'Europe sur la scène mondiale, la réponse de l'Union ne peut que résider dans une gouvernance faisant appel à la contribution de toutes ses sources d'énergie. Aussi, prenant appui sur les traditions les plus profondes de la démocratie européenne, les institutions de l'Union doivent-elles faire une place nouvelle aux autorités publiques infranationales, régionales en particulier. La CRPM soutient sans réserve les propositions formulées par le Livre Blanc du Comité des Régions en vue d'une nouvelle étape de la gouvernance de l'Union associant plus systématiquement tous les échelons de pouvoirs publics à la définition et à la mise en œuvre des politiques ayant un impact territorial.

7. C'est aussi dans ce sens que les Régions membres de la CRPM font leur le « Manifeste : sortir plus forts de la crise » proposé par 17 d'entre elles. Elles invitent les autres Régions européennes à le soutenir et à participer au séminaire qui sera consacré au thème « les Régions et la crise », le 27 novembre 2009, à Marseille (France). Elles demandent aux institutions européennes de prendre en compte les réflexions qui résultent du Manifeste et des travaux qui en ont accompagné la conception comme une des bases essentielles des futures politiques européennes.

LES TERRITOIRES AU CŒUR D'UNE RELANCE EUROPEENNE

La politique régionale de l'UE, pierre angulaire de l'action européenne pour les territoires

8. Les Régions Périphériques Maritimes estiment que la politique régionale de l'UE devra constituer la pierre angulaire du dispositif européen, visant à fournir aux territoires européens les moyens de développer leurs potentiels de manière à réduire leur vulnérabilité dans une économie mondialisée et à maximiser les bénéfices qu'ils peuvent en tirer pour la qualité de vie de leurs citoyens. Elles jugent en ce sens incontournable qu'une telle politique continue à l'avenir -y compris après 2013 - à bénéficier à l'ensemble du territoire européen. Elle devra soutenir les objectifs de Lisbonne pour la croissance et l'emploi ainsi que les objectifs de Göteborg et prendre en compte les spécificités de chaque type de territoires et de régions. Elle devra également être centrée sur les facteurs fondamentaux d'un développement régional durable :
- l'innovation et la recherche ;
 - l'adaptation au changement climatique et son atténuation ;
 - l'accompagnement du capital humain dans une économie mondialisée, y compris en luttant contre les phénomènes d'exclusion sociale et en accueillant les migrants en situation régulière, qui permettront de remédier au déficit démographique de l'Union.
9. L'innovation, la recherche et la formation constituent des outils essentiels à mobiliser pour le développement des territoires. Il n'existe cependant pas de stratégie unique valable pour tous les territoires.

La CRPM considère à cet égard que les efforts engagés dans le cadre de la politique régionale doivent être poursuivis au regard de leur intérêt tant en termes économiques que de coordination des différents niveaux de gouvernance sur le thème de la société de la connaissance. De plus, il importe que les futurs développements de l'Espace européen de la recherche intègrent une vision territoriale. Ceci implique par exemple des avancées supplémentaires en termes de bilan territorial de programmes tels que le PCRDT, de participation des autorités régionales à ces programmes, et de construction de synergies avec les Régions sur des thèmes structurants tels que les infrastructures de recherche ESFRI, les plateformes technologiques et d'autres initiatives technologiques conjointes ainsi que la coordination des programmes de recherche.

10. Ces orientations ne sauraient cependant suffire si elles ne s'accompagnent pas d'une coopération privilégiée avec des Régions situées aux frontières de l'Union, qui, dans leurs échanges intenses avec l'Union, participent directement au développement des Régions européennes et de l'Union toute entière. Les Régions de la mer Baltique, de la Mer Noire et de la Méditerranée, sans oublier les Régions ultrapériphériques situées au grand-voisinage de l'Union, confrontées quotidiennement à cette réalité, se font l'écho de cette nécessité. La CRPM proposera, en temps utiles, des pistes d'évolution de la Politique européenne de voisinage dans ce sens.

Cohésion territoriale

11. Réduire la périphéricité et améliorer l'accessibilité de manière à participer à l'échange des personnes et des biens et en bénéficier pleinement, demeure un impératif vital pour bon nombre de nos Régions membres. Celles-ci font ainsi leur définition de la cohésion territoriale proposée par le Bureau politique d'Aarhus (23 janvier 2009) : «*La cohésion territoriale doit être un objectif communautaire dont l'objet est de permettre aux habitants des différents territoires de l'Union de bénéficier avec équité des libertés fondamentales prévues par le Traité, et mises en œuvre par les politiques communautaires ; sachant que dans la pratique, la liberté de circuler, la liberté d'accéder aux biens, aux services, aux capitaux ou à la connaissance sont fortement tributaires des caractéristiques géographiques ou démographiques de ces territoires.* ». La CRPM œuvrera pour la prise en compte, dans un proche avenir, de cet objectif dans l'ensemble des politiques européennes et au plus

tard pendant la période de programmation post 2013. Elle veillera en particulier à ce que les spécificités des territoires affectés par des contraintes naturelles ou géographiques, qui en raison de leur caractère permanent ou persistant, entravent leur développement et génèrent un déficit de compétitivité, fassent l'objet d'une prise en compte adéquate. Ces territoires comprennent les îles/les petits Etats insulaires, les zones à basse-densité de population du grand nord, ou les territoires de montagne, ainsi que Ceuta et Melilla.

Enfin, la CRPM appuiera l'action des régions ultrapériphériques pour que les dispositions particulières qui leur sont consacrées par le Traité fassent l'objet d'une application ambitieuse de la part de l'Union.

12. La CRPM se félicite du développement des stratégies macro-régionales au niveau européen. Pour la CRPM la coopération macro-régionale est déjà une façon naturelle de travailler, mise en œuvre par ses Commissions géographiques.

La CRPM se réjouit de la perspective de pouvoir participer activement au processus d'élaboration et de mise en œuvre de telles stratégies. La participation régionale est cruciale pour le succès et l'acceptation des macro-régions.

13. Dans le domaine des transports, la CRPM participera activement au processus de révision des Réseaux Transeuropéens et à la promotion des Autoroutes de la Mer, et des corridors verts en veillant tout particulièrement à ce que le raccordement des grands corridors aux lignes secondaires terrestres et maritimes fassent l'objet d'une réflexion et de propositions conjointes et corollaires.

PRENDRE EN COMPTE L'EXIGENCE DU DEVELOPPEMENT DURABLE : UNE PRIORITE POUR LES REGIONS

Réagir au changement climatique

14. L'autre défi essentiel des années à venir réside dans la lutte contre le changement climatique. Les Régions membres de la CRPM font leur la Prise de Position Politique qui leur a été soumise.

- Elles demandent instamment aux États membres de l'Union et aux institutions européennes de soutenir l'inscription des autorités régionales et locales dans les accords qui seront adoptés lors de la Conférence de Copenhague ;
- Elles demandent aux institutions européennes, et en particulier à la Commission, à être étroitement associées à la mise en œuvre du Livre Blanc sur le changement climatique ;
- Elles saluent la priorité donnée par la Présidence semestrielle suédoise à l'obtention de résultats significatifs lors de la Conférence de Copenhague.

Elles soulignent l'urgence qu'il y a à apporter des réponses concrètes aux conséquences du changement climatique sur les territoires et les économies des Régions maritimes. Elles insistent pour que les interventions sur les instruments existants soient privilégiées sans attendre la prochaine période de programmation. Ces interventions devront s'appuyer sur des thématiques identifiées et être adaptées aux zones géographiques. Elles demandent, en particulier, que des analyses de vulnérabilité soient engagées par les Régions au plus tôt, afin que les responsables des collectivités régionales puissent bâtir leur stratégie d'adaptation et d'atténuation dans les meilleures conditions, y compris leur dimension transnationale et interrégionale.

De façon concrète, la CRPM soutiendra les politiques qui permettront à la production d'énergies renouvelables de bénéficier d'un système de tarification en matière de transport d'électricité qui n'ait pas un caractère discriminatoire à l'encontre des territoires où le potentiel est le plus important en la matière, contribuant ainsi à répondre aux objectifs de lutte contre le changement climatique et à satisfaire ceux de la cohésion territoriale.

Valoriser durablement les potentiels maritimes

15. De même, la CRPM appelle-t-elle à la poursuite et au développement de la Politique Maritime Intégrée initiée par la Commission sortante et le Conseil. Elle tient à adresser ses plus vifs remerciements au Président de la Commission européenne, M. José Manuel Durão Barroso, et au Commissaire en charge de la Mer, M. Joe Borg, pour l'impulsion ainsi donnée. Qu'il s'agisse d'économie, d'environnement ou de sécurité, la mer représente l'un des paradigmes les plus significatifs d'une mondialisation réussie dans laquelle l'Europe tient toute sa place. Une politique maritime européenne ambitieuse est porteuse des

activités et des emplois de demain dans un monde ouvert. Elle doit constituer l'un des piliers des futures politiques européennes, *et se construire sur la base d'une bonne gouvernance à tous les échelons et d'une prise en compte des territoires, côtiers et marins*. L'état de sauvegarde doit notamment progresser en Méditerranée avec la mise en place de zones économiques exclusives (ZEE), de zones maritimes particulièrement vulnérables (ZMPV) et d'aires marines protégées (AMP).

16. C'est dans le même esprit que la CRPM, dans sa prise de position politique réservée à ce thème, soutiendra l'évolution d'une Politique Commune de la Pêche intégrée à la politique maritime intégrée. La réforme de la PCP offre l'occasion de concevoir cette politique commune selon un modèle différent de celui qui a été suivi jusqu'ici et dont les limites apparaissent aujourd'hui soulignées par la crise. Elle donne aussi l'opportunité d'adresser un signe positif aux communautés concernées sur les avantages que l'Union peut apporter à ses citoyens. La Conférence demande donc à la Commission, au Parlement et au Conseil que la réforme de la PCP soit conçue, au-delà de sa dimension technique, en s'appuyant sur ces deux objectifs.

PROMOUVOIR LA DIMENSION TERRITORIALE DES POLITIQUES A L'ECHELLE MONDIALE

17. Participant de cet impératif de participation à un monde ouvert, - garantie de paix et de partage des richesses et des cultures-, la CRPM poursuivra son engagement dans les coopérations avec les Régions extérieures à l'Union. Elle adresse à celle-ci ses plus vifs encouragements dans la poursuite de la reconnaissance du rôle spécifique et de la plus value unique des autorités régionales et locales dans les politiques de développement. Elle rappelle toute la volonté des Régions à participer à la réalisation des Objectifs du Millénaire. Dans ce cadre, la CRPM appelle les institutions européennes à prendre davantage en compte une approche territoriale des questions de développement et à promouvoir une intégration des actions régionales dans des cadres plus larges incluant l'ensemble des bailleurs présents sur un territoire. Elle salue à ce titre les premières ouvertures mises en œuvre en ce sens dans le cadre de la programmation actuelle (volet transfrontalier de la politique de voisinage, programmes ANE & AL, CIUDAD, Jumelages institutionnels, ...). Elle entend par ailleurs contribuer au processus de Palerme II qui doit débuter début 2010 et dont l'objectif est de redéfinir la politique de développement européenne et ses instruments pour l'après 2013. Elle encourage également la poursuite de l'effort entrepris par l'Union européenne pour soutenir l'initiative « Union pour la Méditerranée » en espérant que cette dernière puisse contribuer activement à la paix et au développement. La CRPM prendra une part active aux premières Assises de la coopération décentralisée que la Commission européenne a chargé le Comité des Régions de mettre en œuvre.
18. L'une des causes essentielles des mouvements migratoires incontrôlés réside dans la misère, la faim et la malnutrition. C'est pourquoi, dans ses travaux à venir sur la Politique Agricole Commune, la CRPM veillera à la poursuite d'une PAC garante d'une alimentation de qualité pour les citoyens de l'Union en contribuant ainsi à la résolution de la problématique alimentaire mondiale. Elle se félicite de la coopération engagée avec la FAO et de la contribution de ses Régions membres pour remédier à ce facteur fondamental. Elle invite ses Régions membres à contribuer au Sommet des Régions du monde consacré à la sécurité alimentaire, en janvier 2010 à Dakar, à l'invitation du Président de la République du Sénégal.
19. Les Régions membres se réjouissent de la disponibilité de la future Présidence semestrielle espagnole pour accompagner les travaux et les rencontres que la CRPM organisera, au premier semestre de 2010, en Espagne, sur les priorités de la présente Déclaration finale.
20. Elles donnent mandat au Bureau politique et au Secrétariat général pour mettre en œuvre les présentes orientations.

**Approuvée à l'unanimité
(avec une abstention de la Région Halland au point 7)**

- II -
RESOLUTIONS

~~~~~

**II.1 EFFETS DU PLAN DE RECONSTITUTION ACTUEL DES STOCKS DE CABILLAUD**  
(Résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord)

~~~~~

II.2 LANCEMENT D'UNE STRATEGIE INTEGREE POUR L'ARC ATLANTIQUE
(Résolution présentée par la Commission Arc Atlantique)

~~~~~

## II.1

---

### EFFETS DE L'ACTUEL PLAN DE RECONSTITUTION DES STOCKS DE CABILLAUD (résolution présentée par la Commission de la Mer du Nord)

---

Considérant que l'un des objectifs fondamentaux de la CRPM est de mettre en valeur la dimension maritime de l'Europe et de promouvoir le développement durable au nom des Régions Périphériques et Maritimes ;

Considérant que la Région de la Mer du Nord représente un domaine maritime important et que la Commission de la Mer du Nord (NSC) vise à la faire valoir comme une entité économique majeure au sein de l'Europe, à aider les régions qui la composent à faire face aux problèmes et à tirer le meilleur parti des opportunités qu'offre la Mer du Nord ;

La NSC insiste sur le fait que de nombreuses communautés côtières de la Région de la Mer du Nord tirent leurs ressources de l'environnement maritime. Tout en acceptant la nécessité d'une pêche durable, la NSC constate les répercussions de la PCP existante sur les communautés qui vivent de la pêche et les problèmes que pose l'actuel plan de reconstitution des stocks de cabillaud, car il exige de réduire la mortalité du cabillaud de 25 % au cours de l'année 2009. Dans les communautés dépendantes de la pêche, ces mesures ont provoqué une situation de crise où l'industrie locale subit une pression énorme pour respecter cet engagement et rester malgré tout viable. Il faut une approche holistique de la gestion de la pêche, ainsi que des plans à long terme de reconstitution des stocks de cabillauds côtiers, permettant aux communautés dépendantes de la pêche de poursuivre leur activité pendant la reconstitution des stocks. Par ailleurs la politique européenne de rejet en mer doit être revue en raison de ses effets contreproductifs sur la reconstitution des stocks halieutiques.

La NSC souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur les sérieuses difficultés économiques que connaissent beaucoup de pêcheurs suite à la révision du plan de reconstitution des stocks de cabillaud. Ces difficultés menacent la viabilité économique des navires de pêche et pourraient avoir à long terme de graves conséquences sur les communautés qui tirent leurs ressources de cette activité.

La NSC demande donc à la Commission européenne de revoir de toute urgence l'actuel plan de reconstitution des stocks de cabillaud pour en atténuer les impacts sur lesdites communautés. Elle encourage la Commission européenne à reconnaître que les pressions subies par l'industrie de la pêche sont dues aux nombreuses mesures techniques, fermeture de la pêche en temps réel et plans individuels d'évitement, qui ont été mises en place par l'industrie de la pêche afin de permettre au secteur de poursuivre son activité tout en évitant de capturer le cabillaud. La Commission européenne doit cependant reconnaître que ces mesures ont été mises en place par l'industrie et que leur évaluation nécessite suffisamment de recul. La NSC invite en outre la Commission européenne à mettre en place un calendrier plus réaliste pour atteindre les objectifs, lorsqu'elle définira la future PCP, et à reconnaître et minimiser les effets négatifs des mesures concernant la pêche sur les communautés qui en vivent.

**Approuvée à l'unanimité**

## II.2

### Lancement d'une stratégie intégrée pour l'Arc Atlantique

(Résolution présentée par la Commission Arc Atlantique)

Les Régions de l'Arc Atlantique, rassemblées en réseau depuis 1989, représentent près de 60 millions d'habitants soit 12% de la population européenne et constituent la plus importante des façades maritimes de l'Europe avec 2500 kms de longueur linéaire.

#### Considérant,

**Les défis globaux auxquels sont confrontés les territoires atlantiques:** leur caractère périphérique, la crise économique, le changement climatique et les effets de la mondialisation amènent les décideurs politiques à envisager des réponses communes et durables à l'échelle européenne;

**L'émergence de stratégies intégrées macro-régionales:** initiée au sein de la Mer Baltique et mise en œuvre par la Commission européenne, cette approche nouvelle de la coopération semble appelée à se généraliser et à devenir un modèle pour d'autres espaces transnationaux;

**La préparation des politiques européennes 2014-2020:** les réflexions engagées sur la cohésion territoriale, le futur de la coopération territoriale européenne, la réforme de la politique commune de la pêche et sur les RTE-T semblent intégrer une dimension territoriale et préfigurent une ère nouvelle basée sur des réformes innovantes et structurantes ;

**La présidence de l'Union européenne assurée par l'Espagne au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010:** Le gouvernement espagnol serait l'intermédiaire idéal pour appuyer cette initiative.

#### Les Régions de la Commission Arc Atlantique appellent au lancement d'une stratégie intégrée pour l'Arc Atlantique

Elles appellent en effet à la mise en place d'une stratégie forte et volontariste portée à la fois par le Parlement européen, la Commission européenne, les États et les Régions dans le cadre d'un nouveau partenariat. Cette implication est nécessaire pour répondre aux défis majeurs en matière de transport, de sécurité maritime, d'environnement, de recherche et innovation ou de pêche.

#### Pour cela, les Régions atlantiques proposent de:

- ❖ **Lancer une réflexion élargie** autour de cette stratégie durant la présidence espagnole de l'Union européenne. Le *Maritime Day* qui se tiendra à Gijón dans les Asturies (19-21 mai 2010) pourrait constituer un moment privilégié pour discuter des conditions et des modalités de mise en œuvre cette stratégie.
- ❖ **Bâtir et développer un plan d'action stratégique** identifiant les enjeux prioritaires, les actions structurantes à mettre en œuvre, les moyens disponibles et ceux nécessaires pour atteindre ces objectifs.
- ❖ **Protéger et valoriser l'espace Atlantique:** cette stratégie doit s'attacher d'une part à protéger l'environnement et la biodiversité atlantique face notamment au changement climatique, ainsi qu'à valoriser les ressources du territoire par une meilleure accessibilité et par le développement ou le renforcement des filières les plus dynamiques.
- ❖ **Promouvoir une gouvernance renouvelée** impliquant étroitement l'Union européenne, les 5 États membres concernés et les collectivités régionales et locales.

**Approuvée à l'unanimité**